

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2011

2011 DASES 191G Signature d'un contrat de transaction avec la société d'assurance MAIF en règlement du sinistre survenu au service d'accueil familial départemental de Sens le 21 octobre 2009.

M. Romain LEVY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer un contrat de transaction avec la société d'assurance MAIF afin de verser à celle-ci une indemnité au profit de la MAIF, en règlement du sinistre survenu au service d'accueil familial départemental de Sens le 21 octobre 2009.

Sur le rapport présenté par Romain LEVY au nom de la 6ème Commission ;

Délibère :

Article. 1 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer un contrat de transaction avec la société d'assurance MAIF afin de verser à celle-ci une indemnité d'un montant de 338,20 Euros TTC, en règlement du sinistre survenu au Service d'Accueil Familial Départemental de Sens le 21 octobre 2009.

Article. 2 : Cette somme sera imputée au chapitre 67, rubrique 51, nature 678, du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2011.

